



FEDERATION DES RAIDS MULTISPORTS DE NATURE

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

(Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an)

Je soussigné(e) :....., docteur en médecine,
certifie avoir examiné ce jour






M., Mme ou Mlle
dont l'état de santé ne présente aucun signe clinique décelable contre indiquant la pratique
des épreuves de manifestations multisports de nature en compétition (Raids multisports*)

Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisées.

*Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés
peuvent varier considérablement d'une épreuve à l'autre.*

*Il est donc recommandé aux pratiquants de décrire le plus précisément possible au praticien, les
caractéristiques du ou des raids auxquels il souhaite participer.*

Activités sportives du Raid de JOUQUES du 18 mai 2019:

-  Trail
-  VTT
-  Course d'orientation
-  Tir à l'arc
-  Slackline

Signature du médecin + cachet

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés.

En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical Approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive.